



Retracting after a purchase

Par **poupee85**, le 27/12/2012 à 13:00

Bonjour,

J'ai signé un devis pour un poêle à bois sous réserve d'acceptation du crédit.
Si le crédit est refusé cela annule-t-il l'achat et le chèque d'acompte ?

MERCI POUR VOS REPONSES

Par **Lag0**, le 27/12/2012 à 18:51

Bonjour,

Si le bon de commande a bien mentionné achat à crédit, oui, le refus du crédit vous permet de vous rétracter sur l'achat.

Mais un problème semble exister ici, car dans le cas d'une vente à crédit, le vendeur n'a pas le droit de demander d'argent avant l'acceptation définitive du crédit, or vous parlez d'acompte !!!